



Acquisition d'une Balayeuse Ramasseuse
Traînée

Marché de Fournitures
Passé en vertu du Décret n° 201-360
Du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Règlement de Consultation (R.C)

Date et heure de remise des offres
Le 10 mai 2019 à 12 heures

1 . Pouvoir Adjudicateur

Commune de Saint Germain du Puy
Rue Joliot Curie
18390 Saint Germain du Puy

2. Objet du présent marché

2.1. Objet de la prestation

La prestation porte sur la fourniture ,l'équipement, la livraison et la mise en service d'une balayeuse ramasseuse pour le besoin des services techniques

2.2. Procédure de passation

La procédure est passée en vertu de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.3. Format de contrat

La prestation donnera lieu à un marché ordinaire.

3. Dispositions générales

3.1. Décomposition du marché.

Le présent marché est à lot unique

3.2 Délai d'exécution

Le délai de livraison ne pourra pas excéder trois mois.

3.3 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3.4 Variantes .

Les variantes en rapport avec l'objet du marché ne sont pas autorisées.

4. Dossier de Consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le Règlement de Consultation.
- Le Cahier des Charges Particulières.
- Le document du marché simplifié.

5. Présentation des offres .

5.1 Documents à produire

- Une proposition de prix détaillée pour l'objet du marché.
- Cahier des Clauses Particulières paraphé et signé.
- Le document de marché simplifié signé.

5.2 Langue de rédaction des propositions

Les offres doivent être rédigées en langue française

5.3 Unité monétaire

Le pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s)

5.4 Condition d'envoi ou de remise des plis

Les offres sous forme papier sont à déposer à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Germain du Puy
rue Joliot Curie

18390 Saint Germain du Puy

Elle sera jointe sous pli cacheté, et devra porter la mention :

Acquisition d'une balayeuse ramasseuse- NE PAS OUVRIR AVANT
L'OUVERTURE DES PLIS

Elles seront adressées à :

Commune de SAINT GERMAIN du PUY
Rue JOLIOT CURIE
18390 SAINT GERMAIN du PUY

5.5 Négociation du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec différents titulaires sous les critères suivants :

- Prix de la fourniture et des équipements
- Délai de livraison

Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le présent marché sur les bases des offres initiales sans négociation.

5.6 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

1 Critère prix de la fourniture pondéré à 40% :

$-N_p = 50 \times (2 - \text{prix comparé} : \text{prix moins chère et } 0 \text{ pour valeur négative}$

2 Critère Valeur technique de la fourniture pondéré à 30%

Le critère est évalué sur les aspects suivants :

- Qualité technique et fonctionnelle
- Durée de la garantie - formation - documentation
- De la facilité d'entretien

3 Critère service après vente et assistance technique pondéré 10%

- délai d'intervention
- délai de livraison des pièces détachées

4 Délai de livraison : pondéré à 10%

5 Démonstration et essais 10%

7. Renseignement complémentaires

7.1 Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, le candidat devra s'adresser à :

Christophe Desjardins responsable CTM au 0671469900

ou par courriel : christophe.desjardins@saintgermaindupuy.fr

7.2 Voies de recours

Compétence juridique pour toute contestation de la procédure :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1
TEL : 0238775900 fax 0238538516
Courrier : greffe.ta-orléans@juradm.fr

